

FRÉDÉRIC CHAUGAUD

## Corps saccagés

**F**rédéric Chauvaud, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers, publie un livre collectif sur l'histoire des violences corporelles. Responsable de l'équipe de recherche Sociétés conflictuelles (Gerhico EA 4270), auteur de *Justice et déviance à l'époque contemporaine* (PUR 2007), il a dirigé récemment des ouvrages sur des thèmes singuliers : *Histoire de la souffrance sociale* (PUR 2007), *Corps submergés, corps engloutis. Une histoire des noyés et de la noyade* (Créaphis 2007).

**L'Actualité.** – Vous dites qu'il est possible «d'esquisser l'histoire d'une sensibilité au macabre, aux corps meurtris», etc. En quoi le travail de Michel Foucault a-t-il été fondateur ?

**Frédéric Chauvaud.** – Michel Foucault n'est pas le seul à s'être intéressé aux corps meurtris, violentés et brutalisés. Un anthropologue comme Pierre Clastres avait livré une étude remarquable sur la torture dans les sociétés primitives ; des travaux plus anciens avaient aussi exploré quelques pistes relatives aux cadavres ou à certaines formes de violences corporelles. Mais du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, le philosophe, né à Poitiers<sup>1</sup>,

a assurément donné aux corps malmenés, contrôlés et redressés, d'autres significations. A la fois objet et sujet d'enquêtes et de recherches, le corps humain ne pouvait être réduit aux dimensions d'une simple enveloppe charnelle, siège d'une personnalité ou d'un individu. Les corps sont soumis à une réglementation, marqués, assujettis à un ensemble de contraintes et de normes. Sous l'Ancien Régime, le corps exprime le lieu du pouvoir qui détient le monopole de la violence et peut exercer contre lui toutes sortes de sévices. Le texte le plus célèbre et le plus terrifiant est assurément le récit du supplice du parricide Damiens, écartelé en place publique. Il est placé en ouverture de *Surveiller et punir* publié en 1975. Du coup, la voie était ouverte à l'examen des corps des condamnés, des fous, des marginaux, puis à d'autres catégories.

**Que disent les violences corporelles de la société et des individus ?**

En apparence, les violences corporelles semblent plus ou moins immuables et elles prennent des formes différentes en fonction des évolutions techniques : corps décapité à la hache ou à l'aide du couperet de la guillotine. Or le sens qu'on peut leur donner est tributaire de l'état d'une société à un moment donné. Dans un registre plus quotidien, donner une gifle à une fillette ou une fessée à un petit garçon ne suscitait jadis pratiquement aucune réaction. Le geste semblait banal. Aujourd'hui, de telles pratiques ne sont plus considérées comme anodines, mais sont dénoncées comme des actes brutaux ou cruels exercés contre des enfants. Aussi les violences corporelles renseignent-elles sur les seuils de sensibilité d'une époque. Quant aux auteurs de violences corporelles, ce sont majoritairement des hommes, plutôt jeunes. Certaines formes de violences corporelles à l'instar du duel ont été valorisées, d'autres, comme les bagarres

entre villages ont disparu. Les violences corporelles se sont déplacées, ou du moins sont devenues plus visibles, et ont trouvé refuge à l'intérieur des familles où elles semblent de plus en plus insupportables, notamment les violences sexuelles et les violences conjugales.

**Comment passe-t-on de la boucherie au carnage ?**

Voltaire écrivait : «Ce ne fut plus un combat, une lutte, ce fut une véritable boucherie.» Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la boucherie consiste à donner une mort sanglante ou à entraîner des malheureux vers une mort certaine. Aujourd'hui, l'expression s'est individualisée et peut désigner une scène de crime où le corps de la victime a été particulièrement «saccagé» : cadavre ouvert, fragments humains dispersés, éclaboussures de sang constatées un peu partout. Le carnage, lui, appartient probablement à un autre registre, il désigne le massacre et la tuerie d'hommes. D'une certaine manière, la boucherie est plus spontanée, alors que le carnage, commis à une échelle plus grande, est planifié ou recherché. Mais l'un comme l'autre ne laissent presque aucune chance à l'adversaire. Les lexicographes parlent en effet de «spectacle épouvantable» provoqué par le «démon de carnage».

**Cette recherche ne devrait-elle pas être approfondie avec des scientifiques, des juristes, des philosophes ?**

Nul doute que les travaux historiques sur les violences corporelles devraient être complétés par des recherches conduites dans des disciplines voisines<sup>2</sup>, y compris avec les collègues littéraires qui se sont interrogés sur l'écriture des violences extrêmes. C'est en confrontant les concepts, les approches et les problématiques que les connaissances s'enrichissent. Il importe en effet de sortir de son «petit domaine que les sauvages viennent saccager» pour faire bouger les lignes académiques. Mais pour que le débat soit vivifiant et permette de proposer «un tournant épistémologique», il importe qu'il ait d'abord été mené au sein d'une discipline.

**Propos recueillis par Carlos Herrera**

*Corps saccagés. Une histoire des violences corporelles du siècle des Lumières à nos jours*, dir. Frédéric Chauvaud, Presses universitaires de Rennes, 316 p., 19 €

*L'Assiette au Beurre*, 14 mars 1903, dessin de Jossot.



1. Voir le livre collectif sous la direction de Jean-Claude Bourdin, Frédéric Chauvaud, Vincent Estellon, Bertrand Geay et Jean-Michel Passerault, *Michel Foucault. Savoirs, domination et sujet*, Rennes, PUR, coll. «Essai», 2008, 297 p. Voir aussi les dossiers *L'Actualité Poitou-Charentes* sur Michel Foucault, n° 51 (janvier 2001), et n° 72 (avril 2006).

2. Voir par exemple Jean-Paul Baud, *L'affaire de la main volée. Une histoire juridique du corps*, Seuil, 1993, 184 p.